

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-576999

50108



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10300

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RIDAOUI RACHIDA

Date de naissance : 1971

Adresse : 14000 CASABLANCA

Tél. : 066271783

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur AïT OUDGHIRI
Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif
(Foie - Estomac - Intestin - Hémorroïdes)
46 Bd. Bir Anzarane Tél : 0522 25 18 18
E-mail : docteuroudghiri@gmail.com

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

Rénaute - Rechida Age :
MUPRAS Date : 14 DEC. 2020
Lien : Parent Nature : Enfant
ACCUEIL

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 02/12/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/12 2010	(S)		300,00 €	 Dr. Alain AUDCARRON Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif 46, Boulevard d'Ingres - 34000 Montpellier Tél : 04 67 42 20 20

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARCHABA André ACHOUR 81, Av. des F.A.R. Casablanca Tel. 022.31.16.40 / 022.31.43.90	02/12/2020	167,30 Dhs 221,70 Dhs

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		AM	PC	IM	IV		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Ali OUDGHIRI

Spécialiste

des Maladies de l'Appareil Digestif
(Foie - Estomac - Intestin - Hémorroïdes)

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Ancien Spécialiste des Hôpitaux Militaires du Maroc

Membre de la société nationale française de gastro-entérologie

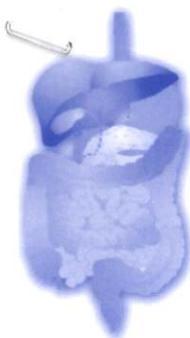
Vidéoendoscopie digestive - Echographie digestive

Cathéterisme rétrograde des voies biliaires (CPRE)

Proctologie Médicale et Instrumentale

Chirurgie Anale

(Hémorroïdes - Fissures - Fistules - Abcès)



الدكتور علي الودغيري

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي
المعدة - الأمعاء - الكبد - البواسير

خريج كلية الطب بباريس

طبيب ملحق سابق بمستشفيات باريس

عضو الجمعية الفرنسية الوطنية لأمراض الجهاز الهضمي

الفحص بالأشعة ما فوق الصوتية (التلقراف)

الفحص الداخلي بالمنظار الفيديو للمعدة والأمعاء

جراحة البواسير

Casablanca le

02/12/2020

PHARMACIE MARRHABA
André ACHOUR
81, Av. des F.A.R - Casablanca
Tél. 022.31.16.40 / 022.31.43.69

Mme RIBAOUI Rachida



122,30

- Dicetel 100

1cp x 2 g évent le
2 principaux refus.

45,00

- No SPA 80

NO - SPA FORTE 80MG
LOT : 20E005
CP 820
P.P.V : 45DH00
Barcode: 6 118000 061816

167,30

1cp x 3 g anest
le repas

Docteur Ali OUDGHIRI
Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif
(Foie - Estomac - Intestin - Hémorroïdes)
46, Rue Anzarane - Tél : 0522 25 18 18
Email : docteuroudghiri@gmail.com



Dr. Ali OUDGHIRI

Spécialiste des maladies du foie et de l'appareil digestif
46, Bd Bir Anzarane, Résidence Saad, 2^{ème} étage, App. N°3

02-12-2020

Mme RIDAOUI Rachida

Régime sans résidus = sans légumes et sans fruits pendant les 4 jours qui précédent l'examen (compote de pomme ou de poire autorisée, purée de pomme de terre autorisée, soupe de légumes bien mixés autorisée.

aliments autorisés = pain blanc, riz, pâtes, viande, poulet, poisson, œufs, fromage.

Déjeuner de la veille de l'examen : soupe et compote.

1- FORTRANS :

- 142,20
- 2 sachets + 2 litres d'eau à boire en 2 heures de 15.00 h à 17.00 H.
 - Repos de 17 H à 18 H
 - 2 sachets + 2 litres d'eau à boire en 2 heures, de 18 heures à 20 heures.
 - Ne pas dîner +++
 - Vous pouvez boire des liquides clairs (eau, thé, bouillon, soda, café, ou tisane)
 - Danone, soupe, lait, ou jus : INTERDITS +++ ce soir là

2-ZETALAX :

70,10

1 heure avant de venir à la clinique : mettre 2 tubes de Zetalax, en étant couché sur le côté gauche, et à garder 5-10 minutes, avant d'aller tout évacuer aux toilettes.

22,17,0

Venir à jeun à la clinique

PHARMACIE MARCHABA
André ACHOUR
81, Av. des F.A.R - Casablanca
Tél. : 022.31.10.40 / 022.31.43.69

Docteur Ali OUDGHIRI
Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif
(Foie - Estomac - Appareil Génital - Hémorroïdes)
46, Bd Bir Anzarane - Casablanca - Tél : 022.28.18.18
E-mail : doctroudghiri@gmail.com